



EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA CAISSE DES ECOLES

Comité de Gestion du 27 février 2023

L'an deux mille-vingt-trois, le vingt-sept février, à dix-huit heures

Le lundi 27 février 2023, le Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles s'est réuni en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, par convocation en date du 19 décembre 2022 et sous la présidence de M. Jean-Yves Hugon, Vice-Président de la Caisse des Ecoles.

Nombre de membres en exercice : 10 (5 titulaires, 5 suppléants)

Présents : M. Louis Collin, Me Adeline Daudon, M Hugues Fonty, Maxime Gourru, Me Vanessa Joly.

La présente délibération
publiée le :
et transmise au représentant
de l'Etat le :
est exécutoire le :

Délibération n° 2023-10 relative au recrutement de trois médiateurs éducatifs au Dispositif de Réussite Educative dans le cadre du label Cité Educative

La Caisse des Ecoles est amenée à renouveler trois postes de médiateurs éducatifs en contrat adulte-relais dans le cadre scolaire, à temps complet et pour une durée d'un an renouvelable.

Ils seront rémunérés sur le grade d'adjoint d'animation et occuperont les missions suivantes :

1) Assurer ou restaurer la relation Famille/Education nationale

- Assister les directeurs d'école, notamment par la participation à l'accueil des élèves et des familles ;
- Assurer la médiation école/famille en cas de conflits ;
- Informer les parents sur le fonctionnement de l'institution scolaire et sur les actions qu'elle mène (Cf. École ouverte, École ouverte aux parents, par exemple).

2) contribuer à soutenir la parentalité

- Accueillir et écouter les parents en difficulté dans leurs relations avec leur(s) enfant(s) ;
- Faire connaître et promouvoir les dispositifs locaux d'aide à la parentalité et favoriser la mise en lien ;
- Contribuer à l'animation de séquences favorisant l'exercice de la parentalité.

3) promouvoir la réussite scolaire et éducative

- Accueillir et écouter les parents d'enfants ayant besoin d'une aide à la scolarité ;
- Faire connaître les dispositifs d'aide à la scolarité proposés sur le territoire et favoriser la mise en lien ;
- Assurer un lien avec les acteurs du quartier afin d'orienter vers des activités culturelles, sportives et vers un accompagnement pour leurs projets personnels (initiatives, services civiques, engagement citoyen...)

- Contribuer à la mise en œuvre de projets éducatifs visant à mobiliser et accompagner les familles les plus fragiles au sein de l'institution scolaire.

4) Participer à la prévention du décrochage scolaire et à la prise en charge des élèves décrocheurs

- Contribuer à repérer les tendances à l'absentéisme et à comprendre les motifs d'absence ;
- participer au développement de solutions adaptées afin que l'élève reprenne une scolarité régulière.

5) Assurer une fonction d'observation destinée à améliorer les réponses concrètes à apporter dans le cadre de cité éducative.

Après discussion, le Comité de Gestion décide à l'unanimité :

- De recruter trois postes de médiateurs éducatifs
- D'autoriser Monsieur le Président de la Caisse des Ecoles à établir et à signer leurs contrats de travail.